

AGENDA FISCAL ET SOCIAL DU MOIS DE FEVRIER

Le 5 au plus tard

- **Employeur et travailleurs indépendants**
Païement trimestriel ou prélèvement mensuel
des cotisations provisionnelles calculées sur les revenus de 2010
(maladie, allocations familiales, CSG, CRDS)
des cotisations provisionnelles 2012 d'assurance vieillesse et
retraites complémentaires.
- **Employeurs de + de 50 salariés (salaires versés du 21 au 30 janvier et**
du 11 au 20 janvier si ils se rapportent à janvier): déclaration URSSAF
et Pole emploi.

le 11 au plus tard

- **Dépôt de la déclaration d'échanges de biens entre Etats membres de**
l'UE (DEB) et de la déclaration européenne des services (DES) pour les
opérations du mois de janvier.

le 15 au plus tard

- **Païement du premier acompte d'impôt sur le revenu.**
- **Liquidation du solde IS pour les entreprises clôturant le 31 octobre.**
- **Païement de la taxe sur les salaires.**
- **Produits de placement à revenu fixe et/ou dividendes payés en janvier.**

déclaration 2777 au SIE étrangères pour le paiement du prélèvement forfaitaire et/ou des prélèvements sociaux ou déclaration 2777-D au SIE.

- **Conclusion d'un contrat de prêt en 2011**
Déclaration 2062 si le prêt excède 760 €.
- **Revenus de capitaux mobiliers versés en 2011**
Déclaration IFU (2561) au service tiers déclarant.
- **Versement de salaire, pensions, rentes ou revenu non salariaux à des non résidents :**
Déclaration 2494 sur les sommes versées en janvier 2012.
- **Déclaration URSSAF et Pole emploi pour les entreprise de plus de 9 et moins de 50 salariés (salaire versés du 11 janvier au 10 février inclus).**

Le 28 au plus tard

- **Remise aux services des impôts de la déclaration 2065 pour les entreprises clôturant leur exercice le 30 novembre.**
- **Propriétaire de locaux en Ile de France**
Déclaration (6705 B) et paiement de la taxe annuelle.
- **Paiement à un OPCA de la formation continue.**